

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 11 décembre 2023 à 14h30**

Délibérations de : 1 à 10  
Présents : 14  
Pouvoirs : 6  
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Geneviève AMEN.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Monsieur Vincent COLOM, Monsieur Christian NOCAUDIE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN,  
Madame Marie-Claude FAURE à Monsieur Xavier BORIES,  
Monsieur Serge SERIEYS à Monsieur Vincent COLOM,  
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS,  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Christophe SENTOLL,  
Madame Jeanine CAYSSEL à Madame Angéline BLANC.

Était excusé :

Monsieur Bernard AUDOURENC.

Etaient absents :

Monsieur Daniel LACOMBE,  
Monsieur Stéphane AYMARD.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Béatrice JEA, Ressources Humaines  
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise  
Monsieur GEFFRAY (DDT), représentant Monsieur le Préfet

\*\*\*\*\*

**9. VENTE A LA VILLE DES TERRAINS SITUES 14-22 RUE DU PETIT TRAIN ET 2-6 IMPASSE DE LADEN**

L'Office a démoli dans le cadre de l'opération ANRU, deux parties de l'immeuble situé 14-22 rue du Petit Train, cadastrés BV numéro 468, d'une superficie de 288 m<sup>2</sup> et numéro 470, d'une superficie de 248 m<sup>2</sup>, et l'immeuble situé du 2 au 6 impasse de Laden, d'une superficie de 1733 m<sup>2</sup>, cadastré section BV numéro 272.

La cession de ces parcelles d'une superficie totale de 2.269 m<sup>2</sup> a été proposée à la Ville de Castres pour le montant de 18.708,33 euros HT, soit 22.450 euros TTC.

La rétrocession avait été approuvée par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2019.

Cependant, dans un souci de bonne gestion du dossier, l'Office notarial de Maître ROUANET sollicite une délibération autorisant expressément l'Office à vendre les parcelles précitées à la Ville de Castres moyennant un prix de 18.708,33 euros HT soit 22.450,00 euros TTC.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la vente à la Ville de Castres les parcelles situées sur la commune de Castres section BV n°272, 468 et 470, pour un prix de 18.708,33 euros HT soit 22.450,00 euros TTC,
- D'autoriser le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la vente à la Ville de Castres les parcelles situées sur la commune de Castres section BV n°272, 468 et 470, pour un prix de 18.708,33 euros HT soit 22.450,00 euros TTC,
- Autorise le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autorise le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à demander les garanties correspondantes,
- Et de réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

.....

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 11 décembre 2023.

Le Président,  
Pascal BUGIS

